

Fiche 70

Quels sont les résultats d'une politique de sécurité efficace ? Cas du match de handball Montpellier – Cesson

Dans le cas du match de hand Cesson – Montpellier (12 mai 2012), FDJ a détecté les atypismes suivants :

- Mises anormalement élevées sur le vainqueur à la mi-temps (104 887 € ont été misés sur ce pari, à comparer aux 1 000 à 3 000 Euros habituellement enregistrés pour ce type de compétition) ;
- Mises sur la victoire de Cesson à la mi-temps (la plupart des paris se sont portés sur Cesson, pour près de 103 000 €, Cesson n'étant pas le favori) ;
- Mises localisées à 80% à Montpellier et dans sa région, et cela dans un petit nombre de points de vente ;
- Mises sur le vainqueur à la mi-temps dans un temps très restreint (96% des paris le matin du match entre 9 heures 50 et 11h00) ;
- Mises sur le vainqueur à la mi-temps plutôt que sur le vainqueur à la fin du match (environ 24 000 € ont été joués sur le vainqueur à la fin du match, dont 2 078 € pour la victoire de Cesson).

FDJ a dès lors mis en place les procédures d'alerte suivantes :

- Appel des cadres d'astreinte par les équipes de la surveillance des jeux, le samedi matin à 10H30 ;
- Décision de retirer le pari « mi-temps » de l'offre à 11H05 ;
- Analyse fine des premières informations ;
- Transmission de l'information aux régulateurs en début d'après-midi (au Service Central des Courses et Jeux et à l'ARJEL, aujourd'hui l'ANJ) ;
- 18H00 : Match Cesson - Montpellier dont le résultat confirme le soupçon (15-12 à la mi-temps, 31-28 en fin de match) ;
- Information de la Fédération Française de Handball puis transmission d'informations dans le cadre du « cahier des charges en vue de l'exploitation de compétitions organisées par la FFHB et la LNH sous forme de paris par FDJ ».